

Adresse de l'agent national de la commune de Nort qui annonce des dons pour les défenseurs de la patrie et le départ de 180 jeunes citoyens pour la première réquisition, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national de la commune de Nort qui annonce des dons pour les défenseurs de la patrie et le départ de 180 jeunes citoyens pour la première réquisition, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 87;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30206_t1_0087_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

clamant solennellement au nom de la patrie, les armées, les communes et les personnes qui ont bien mérité d'elle. Eh bien, le peuple français dans les transports de sa reconnaissance publie partout à grands cris que la Convention nationale a créé et sauvé la République.

En concourant de notre côté à cette proclamation générale et si juste, nous vous présentons notre assentiment le plus entier à tout ce que votre Comité de Salut public vous a proposé pour la continuation de la guerre contre les tyrans, qui se sont ligués dans le dessein pervers d'anéantir notre liberté. Oui, Citoyens Républicains, qu'il ne soit question de paix qu'après avoir détruit, qu'après avoir écrasé cette ligue impure des despotes. C'est ici la cause de tous les peuples soutenue par les Français. L'intrigue ténébreuse qui a remplacé le fédéralisme voudrait égarer l'opinion publique, en faisant voter la paix. Proscrivez ces menées contre-révolutionnaires. Déclarez suspects et sujets à la réclusion, tous ceux qui s'y livrent, en provoquant des vœux pour la paix. Que tout se dispose à pousser la guerre avec vigueur. Quand on agit pour un but aussi grand et aussi glorieux que le bonheur de tous les peuples, on ne doit pas craindre les despotes. Vous n'aviez proclamé dans la Constitution que la liberté des Français, mais par le grand acte de justice, que vous venez de faire, en la donnant aux gens de couleur de nos colonies, vous proclamez la liberté universelle. Nous vous présentons encore nos hommages pour ce trait sublime.

Mais, Citoyens représentants, tandis que le peuple français se dévoue si généreusement pour le maintien des droits universels de tous les peuples, l'égoïsme et la cupidité abusent de vos décrets pour le mettre dans l'impossibilité de se procurer sa subsistance. Il ne pourra plus l'avoir dans peu, si vous ne rapportez votre décret du 5^e brumaire qui déclare que les ventes et achats du bétail sur pied continueront de se faire de gré à gré. Pour peu que cela dure encore, il ne sera plus possible d'avoir aucune espèce de viande quelconque. Le peuple en est dans une grande souffrance, et l'intérêt public nous engage à vous demander le prompt rapport de ce décret qui devient désastreux par l'abus qu'on en fait.

Vive la République, Vive la Sainte Montagne. S. et F. ».

TARTUOZ (*présid.*), DABRAN (*v.-présid.*).

12

L'agent national de la commune de Nort annonce que cette commune, pillée quatre fois par les brigands de la Vendée, vient d'offrir aux défenseurs de la patrie 608 chemises, 97 draps, 15 paires de bas, 3 nappes, un paquet de vieux linge et 10 livres en assignats. Il ajoute que cette commune invite la Convention à rester à son poste, et qu'elle vient de faire partir 180 jeunes citoyens pour la première réquisition.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIII, 31. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t).

[Nort-sur-Erdre, 5 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Notre commune, attaquée six fois par les rebelles de la Vendée, et pillée quatre fois par eux, vient d'offrir aux défenseurs de la patrie 608 chemises, 97 draps, 15 paires de bas, 3 nappes, un paquet de vieux linge pour les hôpitaux et 10 l. en assignats. Ce don a été déposé à la Société de Vincent-la-Montagne à Nantes; j'en joins ici le reçu afin que tu n'en ignores.

Notre commune s'est toujours montrée digne de la liberté et de ses représentants; dis-leur qu'elle les invite à rester à leur poste et à continuer leurs glorieux travaux; nous faisons notre possible pour faire exécuter vos loix sages. Et nous venons de faire partir cent quatre-vingts jeunes citoyens formant notre première réquisition; ils sont bien décidés à se battre pour maintenir la liberté, l'égalité et la sainte montagne, déjà plusieurs d'entre eux sont habitués au feu et ont combattu les brigands. S. et F. »

COCHET.

13

La société populaire de Buzançais envoie à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, en réjouissance de la reprise de Toulon. Elle invite la Convention à rester à son poste, et à rejeter toute proposition de paix, jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit anéanti.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

14

Le comité révolutionnaire de Thouars félicite la Convention sur le décret qui abolit l'esclavage, et sur ce qu'elle a rejeté toute proposition de paix avec les tyrans. Les hommes libres ne doivent pas traiter avec les tyrans, dit-il, mais bien les anéantir.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

15

Charles-Léger Siougeat, ci-devant maréchal-de-camp, octogénaire et aveugle, et à qui ses infirmités ne permettent pas de défendre la patrie, annonce à la Convention qu'il a déposé, le 6 nivôse, et offert à la patrie son argenterie, consistante en 29 marcs 7 onces 4 gros, et le quart de son petit revenu, pour les frais de la guerre.

(1) C. 293, pl. 967, p. 10 et 11 (reçu).

(2) P.V., XXXIII, 31. Bⁱⁿ, 15 vent. et 23 vent. (suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 32. Bⁱⁿ, 15 vent.